



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

***PROCEDURE ADAPTEE PASSEE EN VERTU DE L'ARTICLE
28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS***

Marché Public de Services

Organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc

**CAHIER DES CHARGES
(CC)**

Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc

648 chemin des Prés Caton

74 190 PASSY

Tél : 04 50 78 12 10

Fax : 04 50 78 25 79

@mail : sivom.pmb@wanadoo.fr

**Novembre / Décembre
2011**

I. Contexte

L'organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc est un projet issu d'actions programmées dans différentes procédures et projets de territoire en cours : La Charte forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc, le PSADER Pays du Mont-Blanc, et rentre en relation avec 3 autres démarches : le Plan Climat Energie Territorial de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, le Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc et le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.

Chacune de ces démarches est présentée et le lien avec le projet.

A. La Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc

La Charte forestière de territoire du Pays du Mont-Blanc signée par les différents partenaires le 24 juin 2009, a identifié 4 enjeux autour des sujets de la forêt et du bois, dont l'enjeu B « la forêt, une source d'énergie locale renouvelable ».

Pour répondre à cet enjeu du territoire, 4 objectifs ont été fixés dans le programme d'actions de la Charte :

- B1 : Préparer la filière bois énergie
- B2 : Sensibiliser et inciter au développement de cette filière
- B3 : Organiser la mobilisation de la ressource bois énergie
- B4 : Assurer la pérennité des projets.

Afin d'assurer la réalisation des actions envisagées, il est donc nécessaire dans un premier temps de se concentrer sur l'objectif B1, à travers la connaissance des gisements du territoire, la connaissance des besoins en équipements et déterminer les conditions de mise en œuvre de la filière.

La durée de mise en œuvre de cette charte porte sur la période de 2009 / 2014 et le Syndicat mixte en assure l'animation. Le programme d'actions ne bénéficiant pas de financements acquis, un accompagnement au montage des différents projets est nécessaire à leur réalisation.

Le présent projet permettra donc de lancer le développement de cette filière sur le territoire.

B. Le PSADER Pays du Mont-Blanc

Le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc a signé en 2008 un Contrat de Développement Rhône-Alpes avec la Région Rhône-Alpes. Celui-ci prévoyait la mise en œuvre prochaine d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural.

Ce PSADER a été signé pour la période 2010-2013 après la finalisation de la Charte forestière du Pays du Mont-Blanc. Ce document est composé d'un diagnostic et d'un programme d'actions pour lequel la Région Rhône-Alpes s'engage à apporter un soutien d'environ 36%.

Le programme est découpé en 2 axes : l'un lié à l'agriculture et l'autre lié aux activités de la forêt et du bois.

Ce dernier volet a repris les grandes actions prévues au niveau de la Charte forestière, leur permettant ainsi l'obtention d'un cofinancement régional.

Une fiche action du PSADER a été dédiée à « créer et développer la filière bois énergie sur le territoire ». Une des opérations inscrite dans cette fiche est dédiée à « Préparer la filière bois énergie ». Le Syndicat Mixte a décidé en 2009 de porter cette action.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a tout d'abord envisagé en 2010 la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial, démarche initiée par la Fédération Nationale des Communes Forestières dans le cadre du projet « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural ». Cependant, dans la phase de recherche de financement, il a été nécessaire de revoir le contenu de ce type d'étude pour l'adapter au contexte du Pays du Mont-Blanc et aux différentes études déjà réalisées.

Le présent projet n'est donc pas considéré comme un Plan d'Approvisionnement Territorial du fait des différences de méthodes retenues, mais les objectifs restent similaires. L'Union Régionale des Associations des Communes Forestières Rhône-Alpes apporte tout de même son expérience au projet.

La Région Rhône-Alpes apporte donc son soutien à hauteur de 20% du coût de cette étude.

Le financement complémentaire a été sollicité auprès des fonds FEDER du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) à hauteur de 60%.

C. Le Plan Climat Energie Territorial de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Face au constat du réchauffement climatique, les élus de la vallée de Chamonix, réunis au sein d'une Communauté de communes, ont choisi de se mobiliser fortement et durablement en adoptant un Plan Climat Energie Territorial (PCET), une démarche soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Ce Plan climat énergie territorial a le double objectif de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (GES)
- s'adapter aux effets du réchauffement climatique.

Ce plan climat devrait être validé à la fin de l'année 2011.

Dans le cadre de son Plan Climat Territorial, la Communauté de communes souhaite développer les sources d'énergies renouvelables. En l'occurrence, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc présente des potentialités dans deux secteurs privilégiés : la biomasse et l'hydroélectricité.

Fort de ce constat, la Vallée de Chamonix entend pousser les investigations dans ces domaines pour structurer les filières. Des actions ont été identifiées et inscrites dans le PIT Espaces Mont-Blanc.

D. Le Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc

Cofinancé par les fonds européens de développement régional à travers le Programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2007-2013, le PIT EMB est un grand projet de territoire visant la mise en œuvre, sur la région transfrontalière de l'Espace Mont-Blanc, des bonnes pratiques du développement durable autour de six projets concrets et ambitieux.

Un des projets est intitulé « Mont-Blanc Villages durables », dont les objectifs principaux sont de préserver et gérer durablement les villages alpins à l'aide des technologies innovantes et des énergies renouvelables. A ce titre, la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a inscrit plusieurs actions en lien avec le Plan Climat Energie Territoriale dans les actions du projet à savoir des Études de faisabilité sur la filière bois – énergie et le potentiel pico et micro hydroélectricité.

Pour le développement de la filière bois-énergie, les conclusions d'une étude menée sur la ressource ligneuse mettent en évidence des potentiels d'exploitation intéressants. Parallèlement, plusieurs projets de chaudières à bois collectives (plaquettes forestières) sont déjà en cours de réalisation sur le territoire. Ces installations pourraient être alimentées avec du bois d'origine local ce qui permettrait de développer

l'économie et l'emploi local tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements du combustible.

Dans ce cadre une plateforme de stockage et séchage du bois plaquette devrait être créée à proximité de la vallée.

L'étude envisagée devait confirmer la faisabilité technique et la viabilité économique d'une telle installation. Une première tranche de travaux préparatoires du terrain destiné à accueillir cette plateforme était également prévue.

Etant donné le retard pris sur ces sujets, il a été décidé de mener cette étude en parallèle à celle conduite sur le Pays du Mont-Blanc pour organiser la filière bois énergie. L'étude prévue au sein du PIT se focalisant sur les aspects liés à la faisabilité d'une plateforme de stockage et séchage du bois.

E. Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve

Le PPA est une obligation réglementaire pour les zones, telle que la Vallée de l'Arve, connaissant des dépassements des valeurs limites et des valeurs cibles de concentration des polluants atmosphériques.

Le Préfet est tenu d'arrêter un plan d'actions pour réduire les émissions et ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes.

Le PPA doit être compatible avec le SRCAE¹ (qui remplacera le PRQA²). Un bilan annuel devra être présenté devant le CODERST³.

NB : Les PDU⁴ doivent être compatibles avec le PPA.

Le lien entre la présence des polluants et des effets néfastes sur la santé est avéré. Le PPA répond donc à une problématique sanitaire pour les polluants réglementés :

- SO₂ : Dioxyde de Soufre,
- NO_x : Oxydes d'azote,
- PM : Particules en suspension,
- COV : Composés Organiques Volatils (ici HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques dont Benzo(a)Pyrène BaP),
- CO : monoxyde de Carbone,
- O₃ : Ozone.

Ce sont les dépassements pour les particules et le Benzo(a)Pyrène, qui ont conditionné l'obligation d'élaborer un PPA de la Vallée de l'Arve. Il est à noter que le PPA a recensé les populations sensibles (moins de 6 ans et plus de 75 ans, établissements scolaires et de soins) et qu'elles sont fortement représentées à Sallanches.

¹ Schéma Régional Climat-Air-Energie

² Plan Régional de la Qualité de l'Air

³ Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

⁴ Plans de Déplacements Urbains

Pour mémoire, le PPA fixe des objectifs, réalise un inventaire des polluants et de leurs origines, prévoit des mesures de diminution des émissions sur les sources fixes et mobiles, des procédures d'information, des mesures d'urgence et un suivi.

L'objectif recherché est la mise en œuvre rapide d'actions de réduction de la pollution dès le début 2012. Les mesures envisagées sont de 2 types :

- Soit de nature permanente afin de réduire l'exposition de fond des populations,
- Soit temporaire de manière à limiter l'importance des pics de pollution.

Dans les mesures pérennes envisagées on retrouve par exemple la sensibilisation à l'enjeu Air du bois énergie dans le cadre du renforcement de la surveillance des installations de combustion et la réduction des émissions des installations de combustion utilisant la biomasse.

Pour éviter les émissions des installations de combustion, il est également envisagé de structurer la filière bois.

Nous le verrons ensuite, mais les objectifs de ce PPA convergent avec ceux de l'organisation de la filière bois énergie.

En conclusion la réalisation de ce projet correspond à la fois aux enjeux de valorisation des ressources locales et de réduction de pollutions. Il s'agit donc d'un projet de développement durable qui fédère aussi bien les acteurs publics que privés.

Le territoire concerné par ce projet est le Pays du Mont-Blanc, cependant les répercussions attendues pourront s'étendre bien au-delà, sur toute la vallée de l'Arve par exemple, et les vallées limitrophes.

II. Objectifs

La réalisation de cette organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc devra s'articuler autour de 6 principales étapes, qui constituent des objectifs opérationnels :

- La connaissance du gisement bois énergie du territoire
- La connaissance des besoins en équipements bois énergie
- La connaissance de la consommation en bois bûche
- La connaissance des acteurs de la filière
- La détermination des conditions de mise en œuvre de la filière
- La proposition d'une stratégie commerciale à engager.

III. Prestations à fournir :

Le prestataire devra réaliser un travail détaillé, découpé en 2 volets, comprenant chacun plusieurs étapes détaillées ci-dessous.

Pour rappel, le territoire concerné est le Pays du Mont-Blanc, soit les 14 communes du Syndicat mixte.

NB : Cas particulier concernant le découpage de l'étude en 2 portages

Cependant, il est à préciser avant toute chose que le portage de l'étude se fera avec 2 collectivités. Le présent cahier des charges est uniquement valable pour l'étude portée par le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc.

Il a été décidé que l'étude soit scindée en 2 parties, avec des portages différents, mais basée sur le même territoire du Pays du Mont-Blanc :

- Organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc (partie réduite)
 - Portage : Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc
 - Contenu : Etapes 1, 2, 3, 4, 6 et 7 (détaillées à la suite)
- Etude de faisabilité plateforme bois filière énergie
 - Portage : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - Contenu : Etape 5 (détaillée à la suite)

Cependant, comme les différentes étapes sont dépendantes les unes des autres, il sera important que les 2 études soient menées en parallèle avec des échanges réguliers. Par exemple, l'étape 5 devra prendre en compte les résultats des étapes 1 à 4. L'étape 6 dépendra des résultats de toutes les étapes précédentes.

De plus, il est possible que la réalisation de ces 2 études soit confiée à des prestataires différents, car leur sélection se fera à travers 2 consultations différentes.

VOLET 1 :

Etape 1 : Connaissance des gisements bois-énergie du territoire

11. Ressources forestières

A partir notamment des données présentées dans la Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc (2009, répartition des volumes par classe, type de formation végétales, carte d'exploitabilité), l'étude de la ressource ligneuse sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Arve (2008) et le travail d'identification des 9 massifs au sein du Pays du Mont-Blanc (2010) cf. Annexe 1, il est demandé pour chacun des 9 massifs du territoire de :

- a) quantifier la ressource en bois énergie sur chaque massif : ressource brute (ou ressource maximum mobilisable (A) et ressource techniquement mobilisable actuellement (B) (en tenant compte d'une gestion durable et des conditions d'exploitation actuelles)
- b) quantifier la ressource bois énergie mobilisable (C) liée à l'exploitation de bois d'œuvre actuellement exploitée sur le territoire et en déduire la part de bois énergie mobilisable (D)

sur le territoire (B-C) non liée à l'exploitation du bois d'œuvre. (il s'agit de la somme des volumes par massif demandés ci dessus.)

- c) préciser pour chacune de ces ressources les caractéristiques (proportion feuillus/résineux)
- d) l'ensemble des chiffres ci-dessus doit faire apparaître la part relative aux forêts publiques et la part relative aux forêts privées.
- e) préciser la carte d'exploitabilité du territoire (en prenant en compte les résultats des schémas de desserte...) afin d'identifier les zones exploitables (par pistes/routes et par câble) ou non, à l'heure actuelle et dans un proche avenir.
- f) définir et détailler le coût moyen d'exploitation par massif et par site, pour mobiliser le bois énergie jusqu'en bord de route selon qu'il s'agisse de bois énergie exploité seul ou dans le cadre d'une exploitation de bois d'œuvre, de forêt communale ou de forêt privée. Représenter ces coûts sur les différents massifs selon les difficultés d'exploitation.

12 Ressources hors forêt

Préciser les quantités de produits connexes des entreprises bois du territoire : scierie, menuiserie, charpente, ... et détailler par types de produit (composition résineux /feuillus, bois traité ou non, etc.), et préciser les modes de valorisation actuels de ces déchets.

Un estimatif des produits issus des filières d'élagage et de débroussaillage pourra aussi être fourni en complément. Identifier les entreprises ayant une activité d'élagage et estimer leur production annuelle de bois qui serait valorisable en bois énergie. Déterminer la valorisation actuelle de ces produits.

Estimer également les quantités de bois récupérées en déchetteries et leurs caractéristiques (composition résineux/feuillus, bois traité ou non, etc.) et préciser les modes de valorisation actuelle par les déchetteries. (Attention à ne pas faire des doublons dans les calculs, en effet les volumes de déchetteries peuvent provenir des produits d'élagage, il faudra prendre une précaution particulière dans les modalités de calculs).

Localiser au travers d'une représentation cartographique ces différentes ressources sur le territoire (sauf pour l'élagage).

Estimer par types de produits et par provenance (déchets des entreprises du bois ou bois de récupération de déchetterie (DIB)), la part de ces produits qui pourrait être valorisée localement dans les chaudières : volume, qualité, prix de vente, conditionnement, conditions de faisabilité de cette valorisation.

Livrables :

Pour chacun des 9 massifs : une synthèse et une représentation cartographique de la ressource forestière (forêt publique/privée) et hors forêt, et de son coût de mobilisation.

Pour l'ensemble du territoire : une synthèse et une représentation cartographique de la ressource forestière (forêt publique/privée) et hors forêt et de son coût de mobilisation.

NB : l'ensemble des données devra pouvoir être extrait par massif et par commune à l'aide d'un outil du type Excel.

Etape 2 : Connaissance des besoins en équipements bois énergie du territoire

- a) A partir notamment de la carte produite par Prioriterre (étude « Filière d'approvisionnement Bois Energie en Haute-Savoie » réalisée en 2010) cf. annexe 2, caractériser les chaudières bois publiques existantes sur le territoire (puissance, capacité de stockage, type de plaquette, possibilités de livraison, ...), ainsi que leur consommation actuelle en quantité et en type de produits recherchés (granulométrie, humidité, essence, distance de provenance, ...) et les plates-formes bois énergie existantes.
- b) Inventorier les chaudières bois publiques en projet ou à l'étude, leurs caractéristiques (puissance, capacité de stockage, type de combustible (plaquette sèche, plaquette humide, etc.), possibilités de livraison, ...) et leur consommation prévisionnelle en quantité et en type de produits recherchés. En parallèle, cet inventaire pourra recenser les chaudières publiques à énergie fossile en fin de vie qui pourraient être remplacées par des chaudières à bois. Pour se faire, il sera possible de s'appuyer sur les résultats de l'Audit Energétique Global en cours de réalisation (2011-2012) sur certains bâtiments publics du Pays du Mont-Blanc, dans le cadre du PIT Espace Mont-Blanc.
- c) Préciser les sources actuelles d'approvisionnement et leur coût moyen pour les chaufferies existantes et les éventuels points de blocage dans la mise en œuvre de cet approvisionnement.
- d) Préciser les volontés affichées concernant l'approvisionnement pour les chaufferies en projet et formuler une synthèse des volontés du territoire concernant l'approvisionnement des équipements de chauffage du territoire (% de l'approvisionnement local recherché, distance d'approvisionnement imposé ou non, qualité du bois (hygrométrie, bois traité ou non,...) performances énergétiques recherchées...).

En conclusion, définition précise des besoins du territoire, qualitatifs et quantitatifs.

Livrables :

- Cartographie des équipements existants et en projet.
- Fiche technique par équipement.
- Définition des besoins du territoire, qualitatifs et quantitatifs.

NB : l'ensemble des données devra pouvoir être extrait par commune à l'aide d'un outil du type Excel.

Etape 3 : Connaissance de la consommation en bois bûche

Estimation de la consommation en bois bûche du territoire d'après notamment, le mode de chauffage des foyers (données reprises dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve) cf. annexe 3.

Définition des besoins du territoire au niveau de la consommation en bois bûches. Identification des évolutions organisationnelles et qualitatives à encourager notamment par rapport aux enjeux écologiques tels que définis dans le PPA (séchage, bois traité...). S'appuyer également sur l'étude réalisée par FIBRA et FIB 74.

Livrables :

- Estimation consommation bois buche des ménages et synthèse sur le territoire
- Définition et cartographie des besoins du territoire en termes de bois bûches

- Synthèse des évolutions organisationnelles et qualitatives à encourager

NB : les données présentées devront pouvoir être extraites par commune par un outil du type Excel.

Etape 4 : Connaissance des acteurs de la filière

A partir notamment de l'étude « Filière d'approvisionnement Bois Energie en Haute-Savoie » réalisée en 2010 (annexe 2), inventaire et descriptif technique des fournisseurs de bois énergie (plaquettes ou granulés) qui exploitent la ressource du territoire ou qui distribuent du « bois énergie » sur le territoire.

Inventaire et descriptif technique des fournisseurs bois bûches du territoire.

Le descriptif technique de ces fournisseurs devra faire apparaître : l'estimation des volumes, la provenance et la destination du bois, les types de produits, leur rôle dans la filière, leurs besoins/projets en lien avec l'organisation et des éventuels contrats commerciaux, freins locaux, etc.

Livrables :

- Inventaire et descriptif technique des fournisseurs bois énergie et bois bûches, qui travaillent sur le territoire ou fournissent le territoire, ainsi que les intervenants potentiels futurs
- Cartographie de la provenance des fournisseurs actuels et potentiels futurs

NB : le territoire étant situé aux frontières de l'Italie et de la Suisse, l'étude ne devra pas se limiter aux seuls acteurs français de la filière.

Un bilan des étapes 1, 2, 3 et 4 (VOLET 1) sera fait au groupe de pilotage

VOLET 2 :

Etape 5 : Détermination des conditions de mise en œuvre de la filière – Etude de faisabilité plateforme stockage séchage bois

(Attention : cette partie est mentionnée pour information, mais les coûts liés à sa réalisation ne seront pas valorisés, car elle sera réalisée par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc dans le cadre du PIT Espace Mont-Blanc, cf. NB en début de partie)

A partir des besoins du territoire déterminés à l'étape 2 et de la ressource déterminée à l'étape 1, optimiser le dimensionnement et la localisation des équipements liés à l'approvisionnement, dans un souci de praticité et de rentabilité de l'organisation de la filière. Pour chaque point mentionné, il sera nécessaire de préciser les avantages et inconvénients des différentes propositions émises.

- a) Calibrer le stockage par rapport aux besoins (et identifier la part de ressource locale)
- b) Nombre d'équipements de stockage nécessaires et type (plate-forme logistique / hangar)
- c) Caractéristiques de ces équipements (dimensions, localisation, accès, etc.),
- d) Présentation des modes de fonctionnement des plates-formes/hangar :
 - organisation technique avec les différents stades de transformation, choix des procédés
 - organisation / cadre juridique (forme, portage, etc.)
- e) Estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement en fonction des stratégies de transformation, telles que :

- Broyage bord de route + stockage/séchage en plate-forme
 - Broyage + stockage/séchage en plate-forme
 - Séchage/stockage de plaquettes provenant de l'extérieur du PMB
- f) Distribution des plaquettes aux chaudières :
- Calcul des coûts (par unité de produits : poids, volume, mégawatt heure, ...)
 - Analyse des modalités (techniques, juridique, économique, ...)
 - Avantages / inconvénients de chaque modalité
- g) D'après les besoins identifiés à l'étape 3, proposition d'organisation possible pour la filière bois bûche :
- Proposition et analyse des modalités de stockage/séchage (techniques, juridique, économique, ...)
 - Avantages / inconvénients de chaque modalité
 - Coûts de fonctionnement et investissement nécessaires
- h) Analyse juridique détaillée sur le statut de la structure porteuse de la plateforme bois et plus généralement, sur le portage des questions énergie (consommation, distribution, production) de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- i) Etude de marché spécifique à la plateforme bois / filière énergie
- j) Analyse faisabilité foncière pour l'installation de la plateforme
- k) Validation du projet de plateforme par les élus locaux pour un fonctionnement optimal.

Livrables :

- Sur la base des différents scénarii :
 - Cartographie à l'échelle du territoire des besoins en équipements de stockage
 - Fiche technique et économique de chaque équipement
 - Organisation nécessaire à mettre en place (technique et administrative) pour répondre aux besoins du territoire.

Etape 6 : Proposition d'une stratégie commerciale pour l'utilisation du bois énergie et lien avec les partenaires privés / organisation commerciale

Le prestataire proposera des pistes pour développer une organisation commerciale sur le territoire entre les différents acteurs de la filière compte tenu des éléments obtenus dans les étapes précédentes.

- a) Analyser les possibilités techniques et administratives pour mobiliser sur l'ensemble des coupes en forêts communales, le volume bois énergie présent.
- b) Emettre des propositions sur le même principe pour les propriétaires forestiers privés (principalement ceux qui sont organisés / structurés qui pourraient réagir sur le sujet)
- c) Proposer les procédures contractuelles qu'il faudrait mettre en place pour un approvisionnement local, comme par exemple :
 - Le contrat d'approvisionnement
 - Vente/exploitation groupée.
- d) Proposer des modèles de contrat d'approvisionnement entre les propriétaires forestiers et les fournisseurs de bois énergie pour les forêts communales et propriétaires privés (exemple de contrats types), pour les déchets des entreprises, etc.
- e) Proposer une liste des principaux fournisseurs susceptibles d'être intéressés par ces contractualisations.

Livrables :

- Analyse des possibilités de mobilisation du bois énergie présent en forêt publique
- Analyse des possibilités de mobilisation du bois énergie en forêt privée
- Proposition de procédures contractuelles pour développer l'approvisionnement local
- Propositions de modèles de contrat
- Proposition d'une liste d'acteurs potentiellement intéressés par ces contractualisations.

Etape 7 : Présentation finale de l'organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc au groupe de pilotage + comité de pilotage de la charte forestière

Cette présentation devra également être faite auprès des 2 collectivités, par les prestataires retenues pour les 2 études.

IV. Planning

Délai :

La mission démarrera à compter de l'ordre de service (soit début 2012).

L'échéance de rendu sera différente selon les étapes qui ont été classées en 2 volets :

- Le volet 1, comprenant les étapes 1, 2, 3 et 4, aura une durée maximale de 4 mois, afin de permettre la réalisation du volet 2 dans le délai imparti.
- Le volet 2, comprenant les étapes 5, 6 et 7, devra impérativement être achevé pour le 30 septembre 2012. L'étape 5 étant réalisée par la CCVCMB, mais mentionnée ici à titre indicatif.

Les subventions acquises imposent en effet de respecter scrupuleusement ce calendrier.

NB : Dans le délai envisagé, correspond la réalisation de toutes les étapes, y-compris celles qui seront à la charge de la CCVCMB, il faudra donc travailler en bonne intelligence avec le prestataire retenue par la CCVCMB pour que tout soit fini au 30 septembre 2012.

V. Formalisation de la Prestation

A. Déroulement de la mission

Le pilotage de l'action sera assuré par le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc.

Dans la réalisation de sa mission, le prestataire sera accompagné et orienté par un groupe de pilotage composé d'élus du territoire et de techniciens, qui validera les différentes phases de travail.

Le prestataire pourra compléter sa composition avec l'aval du SM PMB, l'animer et rédiger les comptes-rendus de réunion.

Le groupe de pilotage devra notamment être réuni pour le lancement de l'étude, à la réunion de bilan du volet 1, et l'étape 7 avec le bilan final.

Pour information, un autre groupe de pilotage devra être réuni au sein de la CCVCMB pour le suivi de l'étape 5.

Le comité de pilotage de la Charte forestière du Pays du Mont-Blanc devra également faire l'objet de rencontres et présentations aux moments clés du projet, pour le rendu final par exemple.

Les différents partenaires institutionnels et techniques locaux, départementaux et régionaux devront être associés.

Le prestataire devra également accompagner le Syndicat Mixte dans l'évaluation des différents critères de suivi du projet demandés par les financeurs.

B. Présentation de l'offre

Le prestataire devra proposer une méthode générale pour l'exécution de la mission, ainsi que pour chaque étape de réalisation :

- La méthodologie propre à chaque étape,
- les différents moyens mis en œuvre,
- le calendrier de réalisation,
- le prix (qui devra être basé sur des coûts / journée).

L'ensemble de ces éléments sera à fournir au sein de mémoire technique comprenant également les compétences et références du prestataire en la matière.

Il sera nécessaire de joindre en complément une synthèse sur 2 pages à destination des élus.

NB : il faudra bien prendre en compte la complémentarité à trouver avec le prestataire chargé de l'étude portée par la CCVCMB.

C. Documents mis à disposition

Compte-tenu des différents programmes et démarches en cours existantes, il sera important de pouvoir s'appuyer sur les différentes données existantes.

Ainsi, différents documents sont annexés au présent cahier des charges, à savoir :

- Annexe 1 : Carte de localisation des massifs sur le Pays du Mont-Blanc - Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc - 2010
- Annexe 2 : Etude « Filière d'approvisionnement Bois Energie en Haute-Savoie » - Prioriterre - 2010
- Annexe 3 : Mode de chauffage des ménages du Pays du Mont-Blanc / données INSEE logement 2007 reprises dans PPA Vallée de l'Arve - 2011.
- Annexe 4 : Schéma récapitulatif résumant ce à quoi le territoire veut arriver.

De plus, une fois la mission officiellement confiée au prestataire, différents documents pourront être obtenus auprès du Syndicat Mixte, tels que :

- Etude complète de la Charte forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc et Synthèse 2009
- Etude de la Ressource ligneuse sur le territoire de la Haute Vallée de l'Arve juillet 2008
- PSADER Pays du Mont-Blanc 2010-2013, diagnostic et programme d'actions
- PPA Vallée de l'Arve

- Résultats des Audits Energétiques Globaux réalisés sur le Pays du Mont-Blanc dans le cadre du PIT.

D'autres éléments pourront venir compléter cette liste.

D. Confidentialité

Le prestataire s'engage à ne pas diffuser les données et documents obtenus, sans l'autorisation du Syndicat Mixte.

VI. Livrables :

Les différents éléments techniques à rendre et les principales rencontres à prévoir ont été détaillés au point III.

En termes de rendu global, le prestataire devra produire :

- **Un rapport contenant :**
 - o les éléments demandés, la méthodologie utilisée, une analyse des éléments obtenus.
 - o Le bilan des rencontres effectuées
- **Les différents éléments cartographiés** en format informatique (format pdf + SIG), avec les métadonnées correspondantes
- **Les bases de données** conçues sous format informatique (Excel de préférence) et les métadonnées correspondantes.
- **Un document de synthèse de 4 pages.**

Tous ces documents seront la propriété du Syndicat et devront être fournis à la fois sous format papier et sous format numérique.

Fait à Passy, le

La Présidente,
Solange SPINELLI.

A....., le.....

Le prestataire

Annexes :

Annexe 1 : Carte de localisation des massifs sur le Pays du Mont-Blanc - Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc - 2010

Annexe 2 : Etude « Filière d'approvisionnement Bois Energie en Haute-Savoie » - Prioriterre - 2010

Annexe 3 : Mode de chauffage des ménages du Pays du Mont-Blanc / données INSEE logement 2007 reprises dans PPA Vallée de l'Arve - 2011.

Annexe 4

